

Agenda 21 : point de vue

La ville de Salon s'est engagée récemment dans la mise en place d'un agenda 21 local, qui la place dans une démarche de développement durable... selon des critères gouvernementaux !

Ce schéma de développement repose sur 5 finalités essentielles :

- . Lutte contre le changement climatique
- . Protection des ressources et préservation de la diversité
- . Cohésion sociale
- . Développement selon des modes de production et de consommation responsables
- . Epanouissement de tous les êtres humains

Une petite remarque sur ce genre de finalité dans un plan de ce type : s'attaquer à des « pavés » aussi lourds que la cohésion sociale, ou l'épanouissement de tous les êtres humains, relève d'une louable intention, mais il faut quand même en mesurer les limites dans le cadre d'un plan local.

Mais les petits ruisseaux formant les grandes rivières... Convenons également que l'exercice a l'avantage d'être participatif, provoquant une démarche citoyenne, et donc une prise de conscience qui va dans le sens de l'amélioration des choses. Le premier « forum salonais » a attiré près de 150 personnes, devant le maire et l'adjointe à l'environnement ; le 19 septembre, et autour de concepts très œcuménistes de départ, toute l'activité municipale d'une ville comme Salon a été déclinée, du tri sélectif à l'encadrement des coûts liés au logements sociaux ; du remodelage de l'espace urbain à la parité hommes-femmes... enfin tout ce qui concerne l'éducation, la santé... et même le PLU (Plan Local d'Urbanisme) !

Finalement, un ensemble de propositions plus ou moins concrètes va sortir de ces forums successifs qui vont continuer à se dérouler dans les mois qui viennent.

Des propositions intéressantes certes, mais qui risquent de constituer un véritable catalogue fourre-tout, avec, au final, des moyens de mise en œuvre assez réduits...

Reste que cette démarche « Agenda 21 » ne place pas automatiquement la ville qui s'y engage en « pôle position » dans le domaine écologique !

Salon, avec une politique d'urbanisation intensive, un désir d'accroître les grandes surfaces commerciales en réduisant les terrains agricoles, une absence de toute initiative innovante dans le domaine écologique en est un exemple édifiant.

« Agenda 21 » est donc une contribution locale et citoyenne, dans le cadre d'un développement plus harmonieux de nos sociétés, mais en aucun cas un certificat de bonne conduite écologique de nos élus locaux.

Pierre PIEVE, Salon Ecologie